



DÉNOMINATION DES VOIES ET NUMÉROTATION DES IMMEUBLES

L'amélioration des services rendus aux citoyens de la commune de Saint-Victor reste une de nos priorités. A cet effet, une action de dénomination des voies et de numérotation des immeubles a été menée en 2016 sur l'ensemble des adresses de la commune.

L'action municipale contribue ainsi à améliorer :

- votre sécurité : Services d'urgence – Police – Gendarmerie ...

- l'efficacité des services : La Poste – Enedis – INSEE ...

grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise.

Ainsi, votre rue a fait l'objet d'une dénomination par délibération du conseil municipal en date du 12/02/2016, la nouvelle rédaction de l'adresse doit être formalisée ainsi :

Mme, M [REDACTED]

[REDACTED] (N° correspondant à la distance en mètre depuis le début de la voie) Route (Rue, Chemin, Allée...) de [REDACTED]

07410 Saint-Victor

Vous pouvez indiquer le nom de lieu-dit à condition de le positionner **au-dessus** du numéro et du nom de la voie. Vous pouvez vérifier la dénomination et la numérotation de votre immeuble en appelant la mairie au 04 75 06 00 47.

Les propriétaires bailleurs doivent informer les locataires de ces nouvelles dispositions et procéder à l'installation des plaques de numérotation.

Même si depuis 2016 une grande partie des constructions se sont mises aux normes, **il reste encore une centaine de plaques de numérotation en mairie.**

Nous vous rappelons que cette plaque doit obligatoirement être apposée sur votre immeuble et qu'elle vous est OFFERTE par la commune.